

# LAMPIRIS COOP SCRL

## PRESENTATION DE LA COOPERATIVE DESTINEE AUX FUTURS COOPERATEURS

### TABLE DES MATIERES

1. PRESENTATION
  - 1.1. L'EOLIENNE DE COUVIN
  - 1.2. LAMPIRIS COOP
2. L'OUVERTURE DU CAPITAL DE LAMPIRIS WIND
3. L'OUVERTURE DU CAPITAL DE LAMPIRIS COOP
4. QUELQUES CHIFFRES
5. LES AVANTAGES POUR LES COOPERATEURS
6. LES RISQUES
7. LES RELATIONS ENTRE LAMPIRIS SA, LAMPIRIS WIND et LAMPIRIS COOP
  - 7.1. ENTRE LAMPIRIS SA ET LAMPIRIS WIND SA
  - 7.2. ENTRE LAMPIRIS SA ET LAMPIRIS COOP SCRL
  - 7.3. ENTRE LAMPIRIS COOP SCRL ET LAMPIRIS WIND SA
8. ANNEXES
  - 8.1. STATUTS LAMPIRIS COOP SCRL
  - 8.2. REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR LAMPIRIS COOP SCRL

## **1. PRESENTATION**

### **1.1. LE CADRE EOLIEN WALLON**

Face aux nombreux défis économiques et énergétiques de ce début de 21<sup>è</sup> siècle, nous sommes nombreux à chercher des solutions aux problèmes de pollution, émissions de gaz à effet de serre, épuisement des ressources fossiles, dépendance vis-à-vis de pays lointains pour notre production d'énergie.

Nombreux également sont ceux qui, inquiets de la concentration des moyens de production entre les mains de grands groupes, souhaitent s'approprier de manière participative les installations nouvelles à dimension humaine que sont les éoliennes.

La Wallonie a affiché sa volonté de développer en son sein un ensemble de techniques de production d'énergie verte, parmi lesquels l'éolien.

Le mécanisme de soutien à la production d'énergie verte le plus connu est le « Certificat Vert » attribué gratuitement aux producteurs d'énergie verte. Les distributeurs d'énergie ont l'obligation d'acheter sur le marché un certain nombre de certificats verts en fonction de la quantité d'électricité fournie. Si la quantité de certificats verts attribués est inférieure à la quantité de certificats rachetés par les distributeurs, le certificat peut être revendu à ELIA au prix minimum garanti de 65 euros par certificat. Le prix de marché des certificats verts fluctue donc en fonction du quota d'achat obligatoire pour les distributeurs d'une part, et en fonction de la production d'énergie verte de l'autre.

L'ambition de la Région Wallonne est d'implanter à terme une capacité de production « grand éolien » de 4500 GWh (de quoi faire fonctionner 5 millions d'ampoules de 100 watts toute l'année, soit la consommation totale d'environ 1 million de ménages)

On estime à 900 le nombre d'éoliennes qui seront nécessaires pour atteindre cet objectif.

Une éolienne de taille moyenne produit à peu près l'énergie consommée par mille ménages.

Dès l'an prochain, le nouveau cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en Région Wallonne sera modifié. La participation des communes et des coopératives citoyennes sera encouragée, à hauteur de 24,99% maximum par catégorie.

### **1.2. L'EOLIENNE DE COUVIN**

Née de l'initiative d'une ASBL locale, l'éolienne « des couvinois » a été implantée en 2007. A l'époque, la société propriétaire de l'éolienne appartenait à quelques habitants de la commune qui avaient réuni les fonds et bonnes volontés nécessaires.

L'éolienne, d'une puissance de 2 MW, culmine à 140 mètres environ sur les hauteurs de Couvin. Elle a coûté € 2.5 millions environ, en grande partie financés par emprunt bancaire.

En 2011, les actionnaires de la société propriétaire de l'éolienne ont estimé que le moment était venu de vendre la société afin de dégager des moyens financiers nouveaux pour le développement de nouveaux projets de production d'énergie verte à Couvin, en Wallonie et même à l'étranger. La

société (devenue depuis **LAMPIRIS WIND SA**) est donc devenue la propriété de **LAMPIRIS SA**, distributeur wallon d'énergie 100% verte.

Comme l'éolienne produit l'énergie consommée par un millier de ménages, Lampiris SA souhaite ouvrir indirectement le capital de LAMPIRIS WIND (et donc la propriété indirecte de l'éolienne) à mille coopérateurs, qui deviendront de cette manière autant de co-proprétaires indirects de l'éolienne, et autant de consommateurs virtuels de l'énergie qu'elle produit.

### 1.3. LAMPIRIS COOP SCRL

Le véhicule juridique le plus adéquat pour ouvrir le capital de LAMPIRIS WIND SA à mille nouveaux co-proprétaires est la société coopérative. C'est pourquoi LAMPIRIS SA a constitué une société coopérative nouvelle, **LAMPIRIS COOP SCRL**, avec un capital fixe de départ de € 18.750 et un capital variable ouvert aux futurs coopérateurs de € 250.000, soit 1000 parts de coopérateurs au prix unitaire de € 250,-

Chaque euro de capital variable apporté par les coopérateurs sera intégralement investi par LAMPIRIS COOP SCRL en actions de LAMPIRIS WIND. Les frais de fonctionnement de LAMPIRIS COOP SCRL seront dans un premier temps entièrement financés par le capital de départ versé par Lampiris SA, puis ensuite par les dividendes à recevoir de LAMPIRIS WIND SA.

## **2. L'OUVERTURE DU CAPITAL DE LAMPIRIS WIND SA.**

Le capital de LAMPIRIS WIND SA sera ouvert à hauteur de 20% à la coopérative citoyenne LAMPIRIS COOP SCRL.

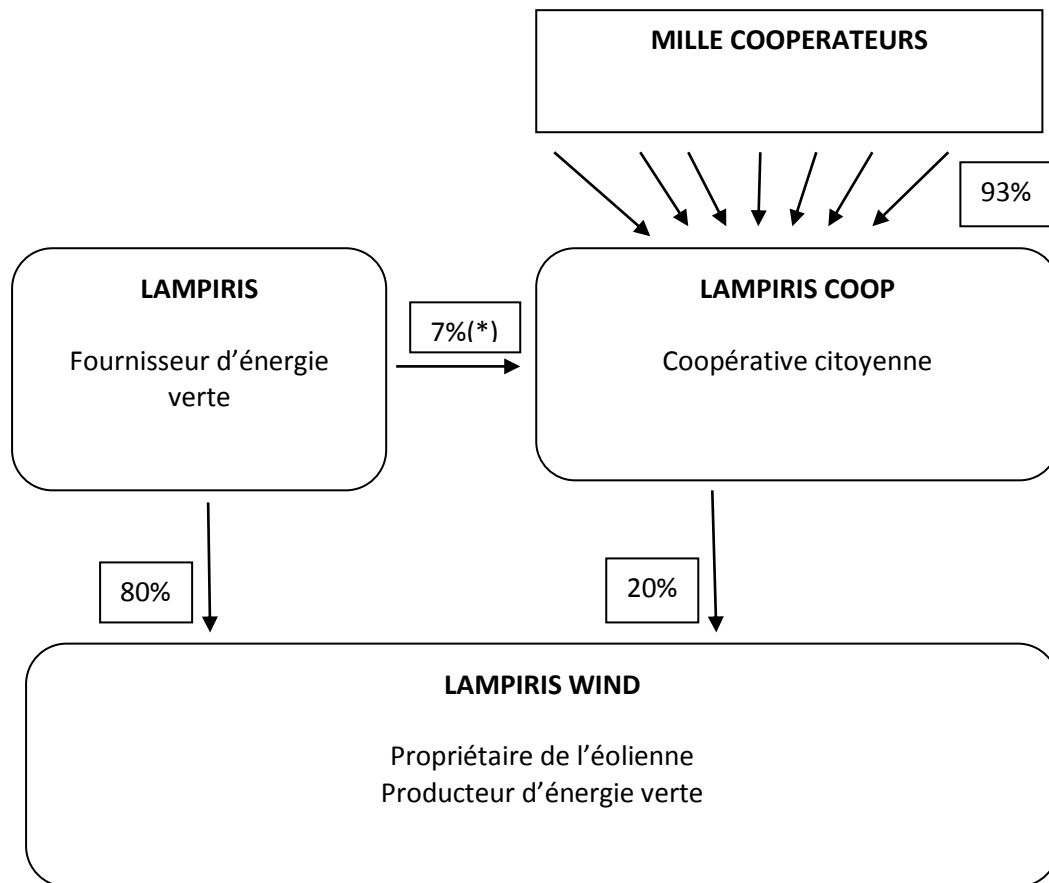
Le capital de LAMPIRIS WIND SA est composé de 5000 actions : chaque part de coopérateur souscrite dans LAMPIRIS COOP SCRL sera reflétée par une action LAMPIRIS WIND détenue par la coopérative.

## **3. L'OUVERTURE DU CAPITAL DE LAMPIRIS COOP SCRL**

LAMPIRIS COOP SCRL a été constituée en juin 2012 dans le but de récolter l'adhésion de mille coopérateurs afin de prendre une participation de 20% dans le capital de LAMPIRIS WIND SA. Lors de sa fondation, LAMPIRIS COOP comptait 75 parts de coopérateur. Le but est d'augmenter le nombre de parts de coopérateurs à 1075 par l'émission de 1000 parts de coopérateur nouvelles émises au prix de € 250 par part.

Les 250.000 euros récoltés seront intégralement utilisés pour racheter 20% des parts de LAMPIRIS WIND SA: chaque part de coopérateur souscrite dans LAMPIRIS COOP SCRL sera reflétée par une action LAMPIRIS WIND SA détenue par la coopérative.

Schéma :



*(\*) mais Lampiris détient une et une seule voix en Assemblée Générale, soit 0.1% des droits de vote*

#### **4. QUELQUES CHIFFRES**

L'éolienne des couvinois a coûté environ € 2.5 millions en 2007.

Une grande partie de cet investissement a été financée par de la dette bancaire. Au 31/12/2011, LAMPIRIS WIND SA devait encore aux banques la somme de € 1.3 millions environ, dont € 0.2 million à rembourser en 2012.

Outre les remboursements des emprunts, LAMPIRIS WIND SA fait face à toutes les dépenses relatives à la possession et à l'exploitation de l'éolienne (assurances, entretien, droit de superficie, comptabilité, etc.)

La vente de l'énergie produite et des certificats verts génère pour LAMPIRIS WIND SA un chiffre d'affaires annuel de 450.000 euros environ, dont il reste après déduction des charges un bénéfice annuel de 60.000 euros environ.

En 2008 l'éolienne a produit 3.806 MWh  
En 2009 elle a produit 3.682 MWh  
En 2010 elle a produit 3.015 MWh  
En 2011 elle a produit 3.484 MWh

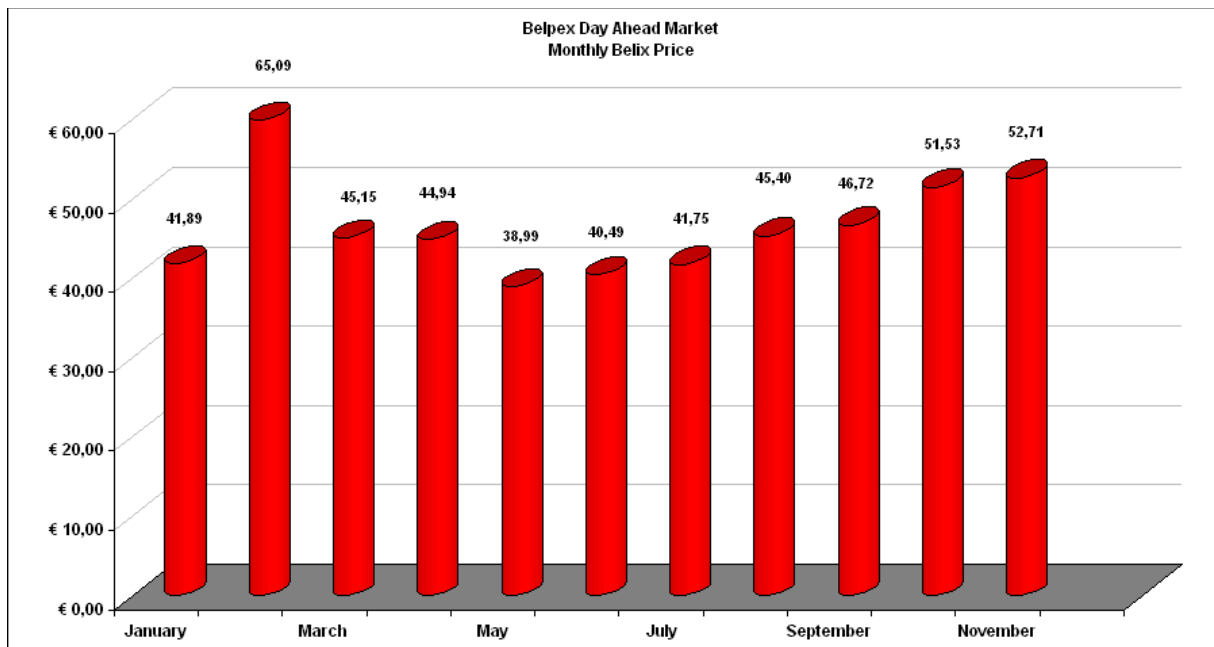
Sur les onze premiers mois de 2012, l'éolienne a produit 3.102 MWh

La production annuelle moyenne de l'éolienne sur 5 ans a donc été de 3.475 MWh

Outre qu'il est vendu pour alimenter le réseau électrique, chaque MWh produit donne droit à un certificat vert en application de la réglementation wallonne en matière de développement des sources énergie verte.

Le prix de l'électricité injectée sur le réseau peut varier fortement en fonction de l'offre et de la demande, ce qui peut représenter un risque pour la société LAMPIRIS WIND SA (dont les dépenses sont fixes). C'est pourquoi Lampiris SA a signé avec LAMPIRIS WIND SA un contrat à long terme (échéant le 31/12/2014 renouvelable) par lequel Lampiris rachète toute l'énergie produite au prix forfaitaire de **51.50 euros par MWh**.

A titre de comparaison, voici l'évolution du prix « spot » du MWh sur BELPEX, la bourse belge de l'énergie, pour 2012 :



Source : [http://www.belpex.be/marketdata/dam/public/data\\_charts/monthly\\_avg\\_price.gif](http://www.belpex.be/marketdata/dam/public/data_charts/monthly_avg_price.gif)

Le prix du certificat vert peut également fluctuer assez fortement, et donc également présenter un risque pour LAMPIRIS WIND SA. Le rachat des certificats verts est également assuré par LAMPIRIS SA par contrat à long terme échéant le 31/12/2014. Le prix forfaitaire payé par LAMPIRIS pour les certificats verts de LAMPIRIS WIND est de **77.50 euros par certificat**.

A titre de comparaison, voici l'évolution du prix des certificats verts sur le marché, pour 2012 :

*Remarque : Le prix de transaction publié par la CWaPE inclut les transactions faites en vertu de contrats à long terme conclus dans le passé, dont le prix a été déterminé au moment de la signature du contrat, aussi bien que les transactions faites au cours actuel. Pour cette raison, lorsque la tendance est à la baisse des prix sur le marché, la moyenne des prix publiée par la CWaPE est plus élevée que le prix de marché auquel les opérateurs concluent actuellement les nouveaux contrats.*

## Prix de transaction des CV (dernière mise à jour: 21 juin 2012)

Sur base des informations dont elle a connaissance, la CWaPE publie régulièrement le prix moyen aux producteurs par certificat vert en Région wallonne.

Actuellement, la CWaPE est informée des prix des transactions réalisées dans des conditions commerciales classiques.

Période (1)	Transactions dont le prix est connu (2)	
	Prix moyen par CV	CV comptabilisés (3)
1er trimestre 2011	83,62 €	519.362
2e trimestre 2011	82,48 €	545.983
3e trimestre 2011	81,84 €	576.057
4e trimestre 2011	80,58 €	558.990
1er trimestre 2012	79,70 €	715.173

Source : <http://www.cwape.be/?dir=3.4.08&title=Statistiques+et+Prix>

LAMPIRIS SA rachète également les certificats d'origine LGO en application d'un contrat prenant fin le 31/12/2014, au prix de **1 euro par LGO**.

**Jusqu'au 31/12/2014, le revenu de LAMPIRIS WIND par MWh produit est donc de 51.50 + 77.50 + 1.00 euros = 130 euros, garantis par contrat entre LAMPIRIS et LAMPIRIS WIND.**

## 5. LES AVANTAGES POUR LES COOPERATEURS

Les 1000 coopérateurs bénéficieront des avantages suivants

- Chaque part de coopérateur donne droit à une voix à l'assemblée générale annuelle
  - Suivant décision de l'AG, un dividende actuellement limité par la Loi à 6% (A.R. 08/01/2962)
  - Un droit de regard sur les sommes disponibles qui ne seraient pas reversées au titre de dividende
  - Un tarif préférentiel auprès de LAMPIRIS pour la fourniture d'électricité. Le prix de l'énergie au KWh est 30% moins cher que le tarif LAMPIRIS ELECTRICITE VERTE (sous réserve d'approbation du dossier d'inscription par Lampiris)
- Les différents éléments tarifaires composant le tarif Lampiris Coop sont décrits sur la carte tarifaire disponible sur le site internet de [www.lampiris.be](http://www.lampiris.be) et sont résumés ci-dessous :
- Abonnement : € 40 (abonnement équivalent au tarif Lampiris Electricité Verte)

- Prix de l'électricité significativement réduit par rapport au tarif Lampiris Electricité Verte
- Les autres conditions étant celles du tarif Lampiris Electricité Verte
- Les contributions, taxes et redevances fédérales et régionales telles qu'applicables conformément aux législations en vigueur
- Les coûts de transport et de distribution tels qu'approuvés par la CREG et publiés sur le site [www.creg.be](http://www.creg.be)

*Note : la société Lampiris SA s'est engagée à faire bénéficier de ce tarif préférentiel tous les coopérateurs de Lampiris Coop SCRL qui en feraient la demande, sous réserve d'acceptation du dossier client suivant la procédure habituelle en vigueur chez Lampiris SA. Lampiris SA se réserve entre autres le droit de refuser l'inscription de coopérateurs en litige avec Lampiris SA ou présentant un historique de paiement à problème. Lampiris SA se réserve également le droit de mettre fin au contrat de fourniture dans le respect des conditions et procédures réglementaires applicables, notamment en cas de défaut de paiement.*

## **6. LES RISQUES**

Une évolution défavorable des prix finaux de l'énergie

- Jusqu'au 31/12/2014 ce risque est couvert par le contrat de rachat LAMPIRIS.

Une panne technique

- Le fabricant de l'éolienne se trouve dans l'obligation d'intervenir gratuitement à bref délai. De plus, s'il y a du vent et que l'éolienne ne produit pas ou peu en raison d'un problème technique, le fabricant se trouve contractuellement dans l'obligation de compenser LAMPIRIS WIND pour le manque à gagner qu'il aura subi.

Un accident entraînant la destruction de l'éolienne

- L'éolienne est couverte par une assurance « tous risques industriels »

Une évolution défavorable du prix de marché des certificats verts

- Jusqu'au 31/12/2014 ce risque est couvert par le contrat de rachat LAMPIRIS. Un prix minimum garanti de € 65 par certificat est offert par la Région pour les quinze premières années de fonctionnement de l'éolienne.

LAMPIRIS COOP ne parvient pas à recruter mille coopérateurs

- En ce cas, LAMPIRIS COOP achètera moins d'actions LAMPIRIS WIND dont elle détiendra alors un moindre pourcentage. LAMPIRIS COOP n'est pas dans l'obligation d'acheter 20% du capital de LAMPIRIS WIND.
- Chaque coopérateur aura quand même la co-propriété indirecte de 1 / 5000<sup>ème</sup> de LAMPIRIS WIND et donc de l'éolienne, comme si 1000 coopérateurs avaient été recrutés
- LAMPIRIS et LAMPIRIS COOP continueront à rechercher des coopérateurs pour atteindre l'objectif de 1000 coopérateurs.

LAMPIRIS COOP reçoit des demandes de plus de mille coopérateurs

- Comme l'éolienne produit environ la quantité d'énergie consommée par mille ménages, Lampiris Coop limitera le nombre de coopérateurs à mille.
- Les premiers inscrits seront les premiers servis.

## **7. LES RELATIONS ENTRE LAMPIRIS SA, LAMPIRIS WIND SA et LAMPIRIS COOP SCRL**

### **a. ENTRE LAMPIRIS SA ET LAMPIRIS WIND SA**

Un contrat renouvelable échéant le 31/12/2014, par lequel Lampiris rachète toute l'énergie produite et tous les certificats verts obtenus, respectivement au prix de 51.50 euros par MWh et de 77.50 euros par certificat vert. Ce contrat, conclu le 01/10/2011 prendra fin le 31/12/2014.

### **b. ENTRE LAMPIRIS SA ET LAMPIRIS COOP SCRL**

Un contrat par lequel Lampiris Coop SCRL a reçu le droit d'usage sur la marque LAMPIRIS SA à titre gratuit, uniquement dans le cadre des activités de la Coopérative.

Un contrat par lequel Lampiris Coop SCRL a confié à Lampiris SA la gestion de ses affaires (en particulier la tenue de la comptabilité et les relations avec les différentes administrations) contre des honoraires annuels s'élevant à 1500 euros.

### **c. ENTRE LAMPIRIS COOP SCRL ET LAMPIRIS WIND SA**

Aucun contrat n'a été conclu à ce jour entre LAMPIRIS COOP SCRL et LAMPIRIS WIND SA.

## **8. ANNEXES**

- a. STATUTS LAMPIRIS COOP
- b. REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR LAMPIRIS COOP